

# DOSSIER DE PRESSE

26 juillet 2013

## Pôle Sanitaire de l'Ouest : accord de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé



### Contact Presse :

Cybèle FOOLCHAND - Tél : 02 62 93 94 13  
Courriel : [ars-oi-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-oi-communication@ars.sante.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Pôle Sanitaire de l'Ouest : accord de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

**Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, a donné son feu vert au projet du Pôle Sanitaire de l'Ouest (PSO). Ce projet constitue un objectif prioritaire du Schéma d'Organisation des Soins, composante du Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte, et permet de répondre aux besoins de santé de la population du territoire Ouest. Madame Huguette BELLO, Députée-maire de Saint-Paul et Présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Gabriel Martin et Madame Chantal de SINGLY, Directrice Générale de l'ARS OI, se réjouissent de cette décision et tiennent à saluer le travail accompli par tous, porté par l'ensemble des acteurs de la santé.**

### ***Caractéristiques du projet***

Le projet de Pôle Sanitaire de l'Ouest consiste dans la reconstruction sur le site de CAMBAIE à Saint-Paul, du Centre Hospitalier Gabriel Martin aux côtés de l'Etablissement Public de Santé Mentale, avec des possibilités de partenariat ouvertes à des offreurs de soins privés.

Il permettra d'une part de rapprocher les deux établissements publics du territoire de santé Ouest déjà liés par un projet médical partagé, et d'autre part d'augmenter des capacités hospitalières positionnées actuellement en centre ville de Saint Paul dans des locaux très contraints en superficie, sans possibilité d'extension. Les nouveaux locaux sont également conçus pour faciliter le travail des équipes soignantes dans des unités mieux configurées.

Il devra faciliter l'approche territoriale du parcours de santé qui consiste à décloisonner et à coordonner, autour des attentes et des besoins des personnes, les soins de ville, les soins à domicile, les soins en établissement, de court séjour ou de soins de suite et les prises en charge médico-sociale. Le projet du PSO s'inscrit dans un programme d'urbanisme ambitieux de la ville de Saint-Paul, le projet éco-cité, qui a l'ambition d'être « ville en santé » au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé.

La construction du PSO constitue donc une opération structurante d'ampleur pour l'offre de soins hospitalière à La Réunion et pour les habitants du territoire Ouest. Il est inscrit dans les priorités du Projet de Santé adopté par la Directrice Générale de l'ARS OI le 29 juin 2012 et figure au CPOM du Centre Hospitalier Gabriel MARTIN signé le 25 février 2013.

### ***Un succès, fruit de l'engagement collectif au service d'une vision partagée***

La réussite du PSO a été rendue possible grâce à :

- un accord final qui a fait l'unanimité sur le plan régional après plusieurs évolutions du projet et des efforts conjugués;
- l'engagement fort et permanent de la Députée-maire de Saint-Paul, Madame Huguette BELLO, qui a défendu le projet au niveau national et local depuis de nombreuses années ;
- la reconnaissance nationale de la qualité du projet par la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, qui se traduit par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 50 millions d'euros.

### ***Un projet soutenu par les acteurs de santé***

**L'ARS OI s'est fortement engagée dans l'accompagnement de ce projet, notamment par :**

- la nomination d'un chargé de mission PSO en lien direct avec l'ARS OI, pour coordonner le projet ;
- un dialogue permanent avec le ministère de la santé pour rechercher les points d'accord possibles sur l'investissement ;
- le portage et la valorisation du projet devant les instances nationales, qui a permis un premier examen du projet le 29 janvier dernier par le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO), parmi onze projets hospitaliers considérés comme prioritaires par le Gouvernement.

**La Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion** en a fait sa priorité en matière d'offre de soins hospitalière. Elle s'est montrée particulièrement attentive à l'avancement du projet qui recueille l'unanimité des acteurs locaux de santé et de la représentation politique régionale.

**L'implication du Directeur du CHGM a été constante ainsi que celle des personnels hospitaliers.**

# Sommaire du dossier de presse

|  |      |
|--|------|
| — Genèse du projet                             | P. 4 |
| — Le Pôle Sanitaire de l'Ouest, concrètement : | P. 6 |
| >> Une évolution de l'offre de soins           |      |
| >> Un site géographiquement accessible à tous  |      |
| >> Une architecture ambitieuse                 |      |
| — Financement                                  | P. 9 |
| — Calendrier prévisionnel                      | P. 9 |

## — Genèse du projet

**Le projet du pôle Sanitaire de l'Ouest (PSO) a été marqué par plusieurs étapes dans son évolution :**

- Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire 2005-2010 avait déjà permis l'identification forte d'un territoire Ouest, dans une perspective de développement de l'offre existante.

La construction du PSO alors en projet avait donné lieu dès 2004 à un accord cadre tripartite (Public/Privé/ARH) constitutif du pôle de santé Ouest (PSO), engageant les parties signataires à la conception et à la construction sur un site unique d'une structure hospitalière publique-privée devant regrouper l'ensemble des activités existantes ainsi que les moyens nouveaux nécessaires aux populations concernées et établis préalablement par les parties dans le cadre du projet médical.

Suite à l'épidémie de Chikungunya de 2006, le projet de PSO a fait l'objet d'engagements oraux des représentants de l'Etat pour un accompagnement budgétaire de la reconstruction de l'établissement à proximité de l'EPSMR avec lequel il partagerait de nombreuses fonctions supports (pharmacie, cuisine/restauration...). L'opération a également été inscrite sur les financements européens (au titre du FEDER) pour 6,1 millions d'euros.

- L'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) avait alors engagé une réflexion approfondie pour :

- une meilleure articulation avec les opérateurs de santé du territoire Ouest, et en particulier l'établissement public de santé mentale de la Réunion (EPSMR) et les cliniques privées ;
- une optimisation des organisations par une mutualisation avec l'EPSMR de certaines fonctions supports ou transversales, cet axe étant favorisé par le choix d'une implantation foncière contigüe à l'EPSMR.

Le projet a été inscrit dans le programme de modernisation des établissements de santé « Hôpital 2012 ». Les deux directions des établissements publics se sont rapprochées au sein d'un groupement de coopération sanitaire de moyens, et ont mutualisé leurs équipes sur les fonctions Ressources Humaines et financières ; ce rapprochement doit se poursuivre sur les fonctions logistiques, système d'information et Département d'Information médicale.

- Jusqu'en 2009 : La réflexion avec les partenaires du territoire a permis d'aboutir à un projet de rapprochement des deux hôpitaux publics de l'Ouest : le centre hospitalier Gabriel Martin et l'Etablissement de santé mentale de La Réunion (EPSMR).

Parallèlement, les premiers fonds ont été accordés et le terrain acquis grâce à une aide de 4 millions d'euros accordée par l'ARH.

- A partir de 2010, le projet connaît une accélération avec l'ARS OI par :

- La validation en juin 2010 par l'ARS du Projet médical partagé entre le CHGM et l'EPSMR ;
- La désignation en février 2011 d'un chef de projet, directement missionné par l'Agence de Santé autour de trois objectifs permettant de poursuivre la structuration du projet :
  1. **l'élaboration du projet médical de territoire Ouest (PMTO)**, devant notamment identifier la répartition des activités et les axes de coopération entre les principaux acteurs de santé du territoire.

2. **l'optimisation du programme immobilier** qui, au-delà de la reconstruction nécessaire du CHGM, devait intégrer les exigences d'évolutivité (accueil d'autres partenaires sur le site, extensions...) et d'efficience organisationnelle visant au respect de l'équilibre économique du projet dans une approche pluriannuelle.
  3. **La mise en commun de moyens entre les 2 établissements de santé** dans les domaines de la gestion et de la logistique, passant par la réalisation d'un pôle logistique commun aux deux établissements avec la possibilité d'inclure d'autres partenaires publics et privés.
- L'inscription du PSO comme priorité n°1 du Schéma d'Organisation des Soins du PRS de La Réunion et de Mayotte.
  - **Les premiers travaux aboutissent en juillet 2011 à un projet à 271 lits et 35 places, d'une superficie de 30 000 m<sup>2</sup> pour un montant de 140 millions d'euros.**

A la demande du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, ces projections sont revues à la baisse sur la base de critères de performance et d'efficience définis par l'Agence nationale d'appui à la performance, visant à optimiser les capacités et les surfaces. En février 2012, le projet initial est ramené à 251 lits et 29 places, pour un montant de 125 millions d'euros. Toutefois, le projet architectural prévoyait une tranche complémentaire de 30 lits, l'ARS considérant que la capacité à 280 lits se révèlerait rapidement insuffisante pour satisfaire les besoins de santé du territoire.

Les travaux de la Commission Spécialisée de l'Offre de Soins présidée par Madame Huguette Bello, députée-maire de Saint-Paul et Présidente du Conseil de Surveillance du CHGM, repris au sein d'une motion par La Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion ont porté cette réflexion et soutenu le projet ainsi actualisé.

C'est à la fois la concertation actée dans le PRS, l'engagement fort de la présidente du Conseil de Surveillance du CHGM, et l'intérêt pour le projet manifesté par Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, qui ont conduit à intégrer d'emblée les 30 lits supplémentaires dans le nouveau projet, donnant une place beaucoup importante à l'activité de médecine dans le futur pôle. Il faut souligner que le CHGM est le principal offreur de soins sur le territoire Ouest.

Hormis la médecine, l'essentiel des évolutions capacitaires se fait sur de l'hospitalisation de jour, doublée d'une augmentation des activités externes. Ainsi, l'établissement se positionne davantage dans une perspective de moindre recours à l'hospitalisation complète.

- **Le projet d'établissement est aujourd'hui validé, à 310 lits et places, pour un montant de 140 millions d'euros, permettant ainsi de répondre à :**
  - La saturation de l'offre actuelle ;
  - une croissance démographique prévisionnelle de 25% d'ici à 2030 ;
  - une poursuite du ratrappage des taux de recours (pourcentage de la population qui fait appel aux services hospitaliers) nationaux standardisés ;
  - une attente de la population : donner une réponse aux besoins de santé sur le territoire.

## — Le Pôle Sanitaire de l'Ouest, concrètement :

### >> Une évolution de l'offre de soins

| Discipline                              | Capacité actuelle | Capacité projetée |
|---|-------------------|-------------------|
| Médecine (lits)                         | 109               | 164               |
| Médecine (places)                       | 4                 | 10                |
| Chirurgie (lits)                        | 34                | 30                |
| Chirurgie (places)                      | 4                 | 8                 |
| Endoscopie (places)                     | 0                 | 4                 |
| Secteur Femmes Mères Enfants (lits)     | 70                | 70                |
| Secteur Femmes Mères Enfants (places)   | 5                 | 7                 |
| Soins critiques                         | 8                 | 14                |
| Unité d'hospitalisation de courte durée | 10                | 17                |
| <b>Total</b>                            | <b>236</b>        | <b>310</b>        |

### >> Un site géographiquement accessible à tous

Le Centre Hospitalier Gabriel Martin, actuellement implanté en centre ville de Saint Paul souffre de plusieurs handicaps :

- des bâtiments anciens, enclavés en centre ville sans possibilité de reconstruction sur site ou d'extension,
- des locaux exigus, peu fonctionnels,
- des contraintes du bâti rejaillissant fortement sur les organisations médicales et soignantes : disparité des services, multiplicité des petites unités,
- peu de possibilités d'optimisation des moyens, et de perspectives d'extension pour répondre à la croissance des besoins de soins.

L'opération «PSO» consiste dans la reconstruction-extension de l'hôpital, sur un terrain contigu de l'EPSMR hors du centre ville de Saint Paul (localisation actuelle), accessible aisément de l'ensemble des points du territoire Ouest de par sa proximité avec la 4 voies (axe routier principal Nord-Sud de l'île).

Cette nouvelle implantation facilitera aussi les transferts secondaires vers les plateaux techniques de recours régional gérés par le CHU de La Réunion sur les territoires Nord-Est et Sud.



## >> Une architecture ambitieuse

Le projet du PSO est l'occasion de :

- rapprocher deux entités existantes, le CHGM et l'EPSMR et surtout de les organiser efficacement autour de fonctions communes ;
- investir un site marqué par son empreinte historique et par ses qualités paysagères.
- « inventer l'avenir » : le nouvel équipement intégrera dans sa conception et dans sa réalisation l'innovation énergétique, la maîtrise des coûts d'exploitation et l'évolutivité.

Sa construction représente donc un défi : créer une structure hospitalière innovante et durable, capable de répondre aux attentes du corps médical, tout en transformant le site du Grand Pourpier en véritable lieu de vie et lieu de soins.



## Un pôle unique de santé

La composition générale du projet intègre l'interface avec l'EPSMR et des futurs services.

L'architecture du centre hospitalier développe des principes directeurs qui garantissent l'unité et la cohérence de l'ensemble.

Si les établissements ont tous leurs spécificités, ils forment malgré tout un pôle unique de santé, fondé sur la création d'une plateforme médicale partagée. Ainsi, le projet propose une continuité entre le nouveau centre hospitalier et l'actuel hôpital psychiatrique basée sur : la fluidité des circulations et l'anticipation des relations fonctionnelles, le respect de la contigüité des fonctions et la mutualisation des services tels que la logistique et l'administration et le traitement homogène des espaces extérieurs.



## **Répondre aux besoins des usagers**

Le Pôle Sanitaire de l'Ouest permettra d'offrir aux usagers et au personnel, un établissement moderne et confortable, répondant aux fondamentaux du développement durable de l'île. Si la nature même de ce Pôle Sanitaire en fait un projet respectueux de la santé, la conception du projet et ses exigences doivent être propres à renforcer la réduction des impacts environnementaux et sanitaires, en favorisant le confort des usagers.

Cette exigence forte se traduit par la démarche de Qualité Environnementale, déclinée sur le projet, et adaptée au contexte de La Réunion.



## — Financement du projet

Une aide annuelle reconductible de près de 4 millions d'euros a été allouée dès 2006 par la tutelle, et depuis provisionnée par l'établissement, marquant ainsi la validation nationale du projet.

L'opération a également bénéficié d'un apport de crédits européens (6,1 millions d'euros) au titre du FEDER.

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| <b>Subvention Etat (décision juillet 2013)</b>          | <b>50 millions d'euros</b>    |
| <b>Fonds européen de développement régional (FEDER)</b> | <b>6,1 millions d'euros</b>   |
| <b>Aide ARH (acquisition du terrain)</b>                | <b>4 millions d'euros</b>     |
| <b>Reprise sur provisions (aide ARH puis ARS)</b>       | <b>33,54 millions d'euros</b> |
| <b>Emprunts</b>   | <b>46,36 millions d'euros</b> |

## — Calendrier prévisionnel

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Marché de conception réalisation :</b> | <b>fin 2011</b>       |
| <b>Notification du marché :</b>           | <b>septembre 2013</b> |
| <b>Phase études (14 mois) :</b>           | <b>décembre 2014</b>  |
| <b>Construction (40 mois) :</b>           | <b>mai 2018</b>       |